

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2024

### Rapport moral du Président

Comme président de l'APR il me revient de vous présenter le rapport moral de notre association.

Chers amis du patrimoine religieux,

Il me revient donc de vous présenter l'activité de notre association :

- D'une part il s'agit de compléter le bilan qui vous a été présenté le 7 novembre dernier,
- D'autre part de mettre en perspective l'année 2024 en cours.

Vous vous souvenez certainement de notre réunion du 7 novembre 2023, qui dans sa dimension d'Assemblée générale extraordinaire a adopté les modifications proposées par notre Conseil d'administration à savoir que, pour reprendre le propos de mon éminent prédécesseur Jean-Noël NAUD, « notre association n'est pas partie intégrante de la paroisse mais une association autonome qui considère la paroisse (*affectataire*) comme un partenaire au même titre qu'elle considère l'entité communale propriétaire comme un partenaire ».

A cet égard, j'ai pu rencontrer :

- Monsieur le maire de Fontenay (*Ludovic HOCBON*) et Mathieu FOULONNEAU qui m'ont confirmé leur volonté de définir une convention-cadre entre nous, telle que nous l'avions souhaitée, dès décembre dernier, lors d'une réunion de travail avec Madame SAINT-CYR, Matthieu FOULONNEAU et les services de la ville. Nous avons fourni notre contribution et un avant-projet devrait naître très prochainement, qui pourrait servir de modèle, « pourquoi pas ? », à l'établissement de relations du même type avec d'autres communes « des environs de Fontenay-le-Comte ».
- Monsieur le curé affectataire qui examinera nos projets au cas par cas.

D'ores et déjà, un projet concret est né de cette collaboration : la restauration du confessionnal Nord de l'église Notre-Dame que nous mènerons en partenariat avec l'Association Vendéenne de la Qualité de la Vie (*dont le président nous honore de sa présence*).

A l'assemblée générale ordinaire le bilan des activités de janvier à octobre 2023 a été présenté, particulièrement le bilan des festivités du 600<sup>ème</sup> anniversaire de Notre Dame de l'Assomption.

Je n'y reviens pas sauf pour apporter un éclairage complémentaire :

- Le nombre des adhérents à notre Association est passé de 61 en 2022 à 95 en 2023. Surement un effet « 600<sup>ème</sup> »,
- L'influence de ce « 600<sup>ème</sup> » est surement pour quelque chose sur les visites constatées sur internet : 50% des visites sont locales, 25% sont régionales et 25% sont issues de la Région parisienne.

Clairement, il y a là un mouvement d'intérêt soutenu, que vont très certainement contribuer à entretenir, à court terme :

- La publication des actes de la journée d'étude « Vendée gothique » du 15 juin 2023 par le Centre Vendéen de Recherche Historique sous l'autorité de Monsieur Yannis SUIRE, conservateur en Chef du patrimoine et directeur du CVRH,
- La publication des travaux sur les vitraux déposés de la verrière de Notre Dame qui ont été réalisés par Louis CAZAUBON et Philippe de REVIERS. Ce document a été largement distribué, et remis notamment au Directeur de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie, qui l'a reçu, lu et nous a vivement remerciés de cet envoi.

**Par ailleurs**, il faut noter le projet de convention entre la famille VENANT et les APR concernant une 12aine de vitraux de l'ancienne chapelle des Frères des Ecoles Chrétiennes. Ces vitraux sont actuellement la propriété de la famille VENANT qui a souhaité en faire don aux APR. Une signature aura lieu le 11 avril prochain. Il reviendra aux APR, nouveaux propriétaires de trouver une digne affectation à ces vitraux.

**Enfin**, notre dernière AG du 7 novembre abordait la question des éoliennes dans le paysage Fontenaisien, « Ville d'Art et d'Histoire ». Nous nous sommes associés aux acteurs, municipaux notamment, pour attirer l'attention de l'Etat sur le problème posé par l'impact visuel d'un parc éolien et ses conséquences, notamment en terme d'attractivité pour la ville labellisée « d'Art et d'Histoire » :

- En participant à l'enquête publique sur l'implantation de 4 nouvelles éoliennes (*projet du Moulin des Sables*),
- En demandant à être entendus par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, ce qui nous été poliment refusé. Cependant nous avons été reçus et entendus par le Secrétaire général adjoint de la Préfecture de Vendée et par Madame la Sous-préfète de Fontenay, lundi 18 mars dernier.

**Bien entendu**, les comptes pour l'exercice 2023 vont vous être présentés par notre trésorier, Claude THOUX.

**Naturellement**, je vous proposerai ensuite de vous prononcer sur ce rapport moral, complété des présentations qui vont suivre (*Louis CAZAUBON pour la commission édifices ; Hubert CARO pour la commission culture et par Martine CLENET pour la commission objets de culte*) ainsi que sur les comptes 2023.

Je vous remercie pour votre attention.

Bertrand GIRAUD